

Parc de Joud

Jean-Michel Revol maire de Saint Marcellin et la municipalité entendent les interrogations et oppositions suscitées par la décision d'organiser le déplacement des animaux « sauvages » (daims, biches, faon) vers le parc naturel de Chambaran.

À tous ceux qui ont manifesté leur soutien à la pétition, ils précisent le caractère **inéluçtable** de cette décision.

Les services de la protection animale de la Préfecture de l'Isère ont précisé au Maire que **les conditions de détention actuelles ne sont pas conformes aux dispositions en vigueur** et que le **nombre de spécimens hébergés est trop important par rapport à la superficie de l'enclos**.

Il a donc été décidé de transférer ces animaux dans un parc animalier autorisé susceptible de les accueillir dans des conditions répondant à leur bien-être.

L'action menée hier a été confiée à une entreprise spécialisée et était placée sous le contrôle d'un vétérinaire et des services de protection animale de la Préfecture de l'Isère.

Tous les animaux concernés ont été capturés dans les conditions habituelles et ont été relâchés au parc de Chambaran hier soir.

Si pendant plus de deux décennies le parc de Joud a accueilli des animaux non domestiques, la récente évolution de la réglementation liée à la prise de conscience du bien être animal, a modifié les règles d'hébergement.

La Ville ne pouvait donc plus les conserver, et ce quel que soit le gestionnaire du site.

Le parc de Joud continue bien sûr à **accueillir des animaux domestiques** (lama, ânes, moutons, chèvres, boucs, canard) dont le nombre et les variétés s'élargiront au fur et à mesure de l'avancée des aménagements qui ont pour objet :

- d'améliorer leurs conditions d'accueil,
- de réaliser des cheminements permettant leur observation en proximité en proposant des balades pédestres à vocation éducative, accessibles au plus grand nombre.
- de développer la biodiversité à la porte de la ville.

Ces aménagements permettant de valoriser le site exceptionnel de la colline de Joud qui restera préservé.

Le Maire et la municipalité sont bien entendu ouverts au dialogue avec les habitants sur la redéfinition de la vocation de cet espace naturel, et proposeront très rapidement un temps d'échanges sur le sujet.